



Compte rendu CT-CHSCT informatif 6 mai 2020

Étaient présents : la direction, le docteur Guilloud et les organisations syndicales FO, Solidaires, CGT et CFDT.

Ordre du jour : informations sur la reprise d'activité du 11 mai.

Comité Technique :

La direction :

Elle annonce d'emblée qu'il y aura prochainement un CT et un CHSCT et qui seront plus cadrés.

Elle pose la question qui est de se demander comment travailler et survivre avec le Covid-19 ?

Et aborde la sortie de confinement du 11 mai en lien avec les mesures sanitaires gouvernementales.

Elle évoque une double démarche :

- nous sommes dans un contexte de crise sanitaire avec la prolongation de la loi d'exception jusqu'au 24/07.
- nous devons reprendre l'activité professionnelle en veillant à la sécurité des agents.

Selon elle, nous sommes toujours dans la continuité du plan précédent mais avec la nécessité de compléter les missions prioritaires avec d'autres missions sans en arriver à la totalité d'entre elles.

Il s'agit donc d'une reprise progressive et différenciée qui dépendra des conditions locales, de la situation personnelle des agents (santé,...) et qui veillera au respect des mesures sanitaires.

Cette reprise s'ordonnera autour de deux axes :

- 1) le télétravail sera poursuivi
- 2) le présentiel sera accru après la concertation avec les chefs de service, les syndicats et les agents et en respectant les situations particulières de ces derniers en rapport notamment avec les questions de l'école, de la santé, du transport...

Plusieurs cas de figure ont été évoqués :

- les agents malades, fragiles seront toujours en ASA après l'avis du médecin de prévention.
- les agents en ASA qui ne sont pas en télétravail et n'ont pas d'enfants doivent travailler en présentiel à condition qu'il y ait le respect des consignes sanitaires et l'aménagement des locaux. Les chefs de service ne feront pas reprendre tout le monde le 11 mai de manière globale et sans les avoir au préalable prévenus (après le week-end du 8 mai, tout le monde ne doit pas être présent le lundi 11 mai à 08H30 et il y aura donc une adaptation progressive et différenciée selon les endroits).
- agents s'occupant des enfants à domicile (reprise progressive de l'école...) verront leur situation examinée progressivement (télétravail, présentiel...).
- même si nous sommes dans un département avec moins de transports en commun par rapport à d'autres, des aménagements d'horaires seront prévus par les chefs de service qui s'approcheront de leurs agents pour en discuter (bus à Quimper et à Brest...).

Des demandes de la DDFIP 29 ont été envoyées à chaque chef de service pour qu'ils fassent connaître leurs propositions d'organisation des services et de l'accès aux locaux de travail.

Dans le cadre de la reprise de l'activité, notamment par rapport à la campagne de déclarations de revenus, les contacts par email, E-contact, téléphone sont privilégiés mais sans oublier la possibilité de l'accueil sur rendez-vous à partir d'une certaine date.

Un nombre croissant de demandes de rendez-vous est à prévoir d'où l'établissement de plexiglas dans les box d'accueil et la pose à l'entrée des bâtiments de pompes à gel hydro-alcoolique avec actionnage du pied.

Il reste donc à examiner la question des missions essentielles et leur degré de priorité (P1,P2,P3).

Des missions comme par exemple les poursuites seront repoussées après le 11 mai...

- Les missions de contrôle fiscal verront leur activité réduite et leurs équipes pourront faire du renfort ailleurs (SIP, SIE).

Les missions du SPF vont connaître un regain d'activité avec notamment le flux des actes notariés qui va redémarrer (ces travaux pouvant être faits par télétravail).

Dans le cadre de la prolongation de la campagne IR jusqu'à mi-juin et pour ce qui concerne les missions des SIP, des équipes de renfort sont prévues pour notamment la mise à jour de la taxe d'habitation ainsi que de l'accompagnement sur l'IFI.

-Pour les missions des SIE, plus que la reprise d'opérations, c'est la gestion du calendrier qui est privilégiée : l'obligation déclarative des entreprises a été reportée à fin juin, le remboursement aux entreprises des crédits d'impôt et de TVA a été accéléré mais avec l'établissement par la DDFIP du 29 de contreparties (prélèvement à la source...).

Une attention est portée aux entreprises en difficulté.

Les SIE ont commencé à faire revenir du personnel.

-Des missions des collectivités locales sont devenues prioritaires (P2) avec notamment les budgets 2019 qui ne sont pas encore adoptés (avant la fin mai) et ceux de 2020 non encore intégrés.

-Les missions des dépenses vont avoir des renforts pour reprendre la logique du contrôle pré-covid19 en prévision de la hausse des commandes des ordonnateurs.

-Le recouvrement en matière forcée va devenir prioritaire (P2) notamment sur les créances ultrasensibles en ce qui concerne les SIP, SIE, PRS et trésoreries.

Le recouvrement de "masse" assuré par ces derniers sera effectué plus tard.

Le recouvrement amendes dont l'activité va croître avec les amendes covid19 n'est pas prioritaire à l'heure actuelle et le sera à partir de septembre.

intervention de la CGT :

- utilisation d'une citation d'Anatole France qui affirmait qu'en 1914 on croyait mourir pour la patrie alors qu'on mourrait pour les industriels (en réponse à une citation anodine et neutre du même auteur utilisée par la direction)

- citation pour faire le parallèle avec la reprise de l'école le 11 mai sur injonction du Medef alors qu'en Italie les enfants reprennent les cours en septembre et alors qu'en France, des avis de médecins et de scientifiques mettent en garde contre un retour de la pandémie.

- la CGT était pour le report de cette campagne et reste attachée au respect des conditions sanitaires dans le contexte actuel.
- la CGT est en outre opposée à la fusion des CT et des CHSCT prévue en 2022 en application de la loi Dussopt votée le 06 août 2019.
- elle réclame enfin avec les autres syndicats l'abrogation de l'ordonnance scélérate sur les congés car les personnels ne sont pas responsables de l'incurie du gouvernement et des précédents.

- puis intervention sur des questions de collègues :

- avec la reprise de l'école le 11 mai, sur les difficultés pour les agents qui gardent les enfants, la direction a répondu qu'elle s'y penchait et qu'une réponse globale (pas négative selon elle) sera apportée. Elle a précisé qu'elle se montre très prudente dans l'attente de précisions et d'harmonisations de la DG : réouverture des établissements scolaires, fréquence... quand et sous quelle forme ? La DDFIP 29 mentionne cependant l'analyse qui prévaudrait actuellement : fin du maintien en ASA spécifique pour les parents qui auraient la possibilité concrète de remettre leurs enfants à l'école mais qui choisiraient de ne pas le faire... mais elle a demandé des éclaircissements à la centrale sur ce sujet très sensible.
- sur la nécessité d'un affichage plus grand et plus explicite de la fermeture des centres des Finances en raison de la crise à l'entrée des bâtiments, la direction s'est engagée à apporter des améliorations.
- sur une gestion douteuse de l'effectif au SIP de Châteaulin pendant la crise sanitaire actuelle (4 ou 5 agents, pas de turn-over), la direction a répondu qu'elle avait déjà envoyé un mail au chef de ce SIP et qu'il n'y avait pas répondu. Affaire à suivre...
- sur les mutations, la direction n'a pas d'informations sur les dates locales et sur celle de la suspension du NRP, elle a répondu que la réforme était mise en parenthèse (pas écartée mais mise en veilleuse) et que le SDIF à Brest au 01/09/2020 était laissé de côté. Elle a en revanche confirmé la mise en place du centre de contact le 01/09 car selon elle, cela relève de Paris et ne fait pas partie du NRP et a fini par dire que les entretiens à venir des agents EDR dans le cadre de la mise en place de ce centre déboucheraient sur des demandes de mutation.

Réponses à des questions plus particulières posées par différents intervenants :

Selon la direction, il est prévu après le 11 mai à Quimper un système de portage des repas (contenant en plastique) en accord avec le prestataire.

Pour Brest et Morlaix, il faut ré assainir les locaux de la restauration avant la reprise effective de l'activité. Des travaux progressifs vont être engagés avec les prestataires.

Toujours selon la direction, il n'y a pas d'opposition à délivrer les indemnités de repas aux EDR dans les conditions actuelles et l'application de l'ordonnance sur les congés en ce qui concerne le télétravail sera interprétative selon le travail effectif de l'agent (?). Un échange multilatéral s'est alors ensuivi sur cette problématique particulière.

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail :

La direction :

- 2 400 masques vont être livrés le 28 mai et 2 400 le 05/06 (contrat avec l'entreprise Armor Lux).
- le présentiel n'est concevable que dans la distanciation sociale et l'organisation spatiale des locaux

Le médecin de prévention :

- a affirmé qu'il fallait que chaque agent prenne sa température le matin et qu'en cas de fièvre, de symptôme particulier (perte du goût,...), il ne devait pas venir en alertant sa hiérarchie.
- a par ailleurs précisé que l'ASA "médicale" est prolongée jusqu'au 3 juin, et que si la personne voulait reprendre le travail elle réévaluerait avec elle.

intervention de la CGT :

- a été mentionné le problème du périmètre de 4 m2 octroyé à chaque agent dans le cadre du protocole sanitaire et les difficultés d'interprétation selon les lieux pour les chefs de service.

- référence à des risques d'intrusion sur le site de Brest avec le mécanisme prévu d'ouverture et de fermeture sur ce dernier.

- référence à un incident au SIE de QUIMPER (femme de ménage de la sté SAMSIC non équipée de masque) : le représentant de la CGT a informé mardi 05 mai le responsable division BIL à la DDFIP, (avec copie à la direction) qui a alors écrit au responsable de la société afin de l'enjoindre d'éviter ce type d'"anomalie" (cf extrait de son message).

"Il m'a été signalé hier qu'une employée remplaçante de la société de nettoyage de SAMSIC travaillant dans les couloirs du 1er étage, sur le site de Quimper TY NAY, ne portait pas lundi dernier de masque de protection, seulement des gants.

Compte tenu du contexte sanitaire, la cheffe de service a décidé d'en prélever un sur sa dotation personnelle pour le lui remettre. En sa qualité de donneur d'ordres, la direction départementale des finances publiques du FINISTERE exige que les agents d'entretien de la société SAMSIC disposent dès leur prise de service des équipements de protection nécessaires pour assurer leurs missions. En conséquence, je vous demanderais de veiller à ce qu'ils disposent des gants et des masques de protection et que vos personnels soient sensibilisés au respect strict de ces mesures sanitaires essentielles. Je signale enfin qu'en raison d'une reprise progressive d'activité des services à compter du 11 mai, il est important de procéder à un nettoyage approfondi des bureaux restés vacants depuis plusieurs semaines ainsi que des points de contact sensibles (claviers des mopieurs, interrupteurs, digicodes, poignées de portes), prestations ayant donné lieu à des devis pour le mois de mai."



tous ensemble

Finistère

[La section CGT Finances publiques du Finistère Sur Facebook](#)

